

**Décision n° P 2018-28 en date du 11 mai 2018
du président du directoire**

Le président du directoire de l'établissement public « Société du Grand Paris »,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris – Monsieur Philippe YVIN ;

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination de membres du directoire de la Société du Grand Paris – Monsieur Bernard CATHELAIN;

Vu le décret du 20 avril 2017 portant nomination d'un membre du directoire de la Société du Grand Paris – Monsieur Frédéric BREDILLOT -

décide :

Article 1 :

Mme Coraline Knoff est désignée pour représenter le chef d'établissement à la visite de la commission de sécurité le 17 mai 2018, dans le cadre de l'instruction ERP de la Fabrique du Métro.

Article 2 :

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint-Denis, le 11 MAI 2018



SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS
Frédéric Brédillot
Membre du directoire